



RCS : ORLEANS

Code greffe : 4502

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1979 B 00227

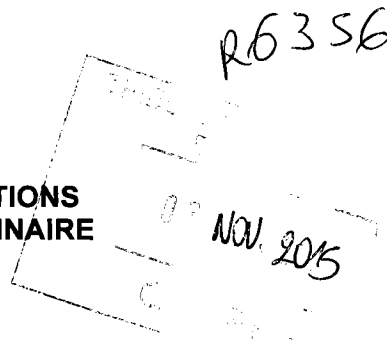
Numéro SIREN : 316 933 563

Nom ou dénomination : DERET

Ce dépôt a été enregistré le 29/10/2015 sous le numéro de dépôt 6356

SAS DERET
331 ancienne route de Chartres
45770 SARAN

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 26 OCTOBRE 2015



L'an deux mil quinze,
Le vingt-six octobre à huit heures trente

Les actionnaires de la société DERET, société par actions simplifiée au capital de 25 000 000 €, ayant son siège social à SARAN (45770) 331 ancienne route de Chartres, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Orléans sous le n° 316 933 563

se sont réunis au siège social sur convocation qui leur en a été faite par le Président

L'assemblée est présidée par Monsieur Lucien DERET, Président.

Le Président constate que sont présents ou représentés :

- Monsieur Lucien DERET	998 890 actions
- Monsieur Hubert DERON	222 actions
- Madame Pierrette GAILLARD	222 actions
- Monsieur Patrick LUNETEAU	222 actions

Soit total des actions représentées

999 556 actions

Monsieur David DERET et Madame Eve DERET sont absents.

La société ARCHE, commissaires aux comptes régulièrement convoqués, est absente excusée.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble plus de la moitié des actions composant le capital social.

L'assemblée ainsi valablement constituée peut donc délibérer.

Les actionnaires peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du Président :

- les statuts de la société
- la feuille de présence à l'assemblée certifiée exacte par les membres du bureau
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance
- la copie des lettres de convocation
- le rapport du Président
- le texte des résolutions proposées

Le président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Remplacement d'un commissaire aux comptes titulaire, Monsieur Alain RAMEAU
- Remplacement d'un commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Joël ALLEZY
- Pouvoirs

Connaissance prise du rapport du Président, les actionnaires ont pris les décisions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de Monsieur Alain RAMEAU, décédé :

La société VAL DE LOIRE AUDIT
29 boulevard Jean Jaurès
45000 ORLEANS

pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Joël ALLEZY ayant fait valoir ses droits à la retraite :

Monsieur Fabrice BROCHARD
Né le 16 octobre 1976 à Montargis (45)
29 boulevard Jean Jaurès
45000 ORLEANS

pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

The bottom of the page contains several handwritten marks. On the left, there is a long, sweeping signature. To its right is a more compact, stylized signature. Further right, there are vertical, parallel lines, possibly representing a stamp or another signature. On the far right, there are two sets of initials: 'Pg' at the top and 'm' at the bottom.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à son Président à l'effet d'effectuer les formalités consécutives aux décisions prises dans les résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 9 h 00

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Le Président

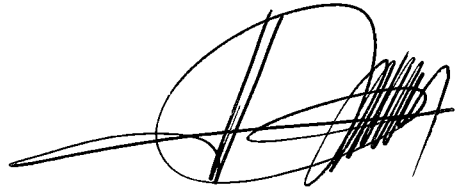
Lucien DERET

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a horizontal stroke.

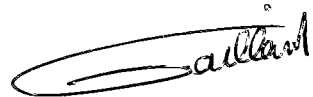
Patrick LUNETEAU

A handwritten signature in black ink, featuring a prominent vertical stroke and a horizontal base.

Hubert DERON

A complex handwritten signature in black ink, with multiple overlapping loops and a long horizontal tail.

Pierrette GAILLARD

A handwritten signature in black ink, showing a cursive style with a large initial 'P' and a trailing flourish.